



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 84152

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la gestion de l'eau. En France, celle-ci représente 30 milliards d'euros de dépense annuelle, soit 1,5 % du PIB et 174 000 emplois directs non délocalisables. L'eau constitue un besoin vital pour nos territoires dont les opportunités d'emplois restent encore insuffisamment exploitées. En effet il pourrait être aujourd'hui envisageable de doubler les investissements dans les réseaux d'eau, notamment pour prévenir les inondations. Ces différentes actions permettraient ainsi de favoriser la création d'emplois. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le programme de « grands travaux », annoncé par le Président de la République pour traduire concrètement les engagements pris lors de la COP 21 et mettre en œuvre le premier accord universel pour le climat approuvé à Paris le 12 décembre 2015 répond aux enjeux soulevés. Le plan d'action contre les fuites d'eau, lancé par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, pour accompagner les collectivités responsables des services d'eau potable afin qu'elles réduisent les fuites dans les réseaux, entre dans ce cadre. Les collectivités sont mobilisées pour entretenir et renouveler leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement, et répondre ainsi à un enjeu environnemental – économiser la ressource – et à un enjeu économique - maintenir l'emploi local. Pour aider les collectivités à réaliser leurs travaux, la ministre a obtenu que des aides et solutions de financements soient disponibles auprès des agences de l'eau et de la caisse des dépôts et consignations. Dans une perspective de plus long terme, il convient de noter que, dans le cadre du programme des investissements d'avenir, un « appel à projets eau » a été initié en mai 2015. Portant sur la qualité de l'eau et la gestion de la rareté, il vise à financer des solutions innovantes portées par des entreprises dans le domaine de la gestion de l'eau, dans le but d'amener à une mise sur les marchés, publics et privés, des produits ou services ainsi développés à l'horizon de 2 à 5 ans.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84152

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5107

Réponse publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8908